



Lettre ouverte A Monsieur le Directeur Général de l'OHS,

De

L'Union Syndicale Départementale CGT de la Santé et Action sociale de Meurthe-et-Moselle,

L'Union Locale CGT de Nancy et ses environs,

L'Union Départementale CGT de Meurthe-et-Moselle,

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale,

L'Union Fédérale CGT de l'Action Sociale,

Monsieur le directeur,

En date du 22 février 2017, nos 3 camarades de la CGT OHS ont reçu une citation directe devant le tribunal correctionnel de Paris à votre requête pour diffamation et atteinte à l'honneur de l'association OHS. Les faits reprochés à nos 3 camarades, ainsi qu'au journal de l'Est Républicain, seraient d'avoir tenu des propos diffamatoires dans l'article paru à la Une de ce même journal le 23 novembre 2016.

Nous sommes très surpris de votre démarche judiciaire considérant plusieurs faits qui auraient largement pu être pris en compte :

En premier lieu, nous tenons à vous interpeller sur le caractère éminemment responsable du syndicat CGT de l'OHS. Il a agi au nom de plusieurs salariés. Ceux-ci ont dénoncé des faits considérés comme graves à la MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) de Dommartin-lès-Toul, de la part de l'équipe dirigeante, à la fois envers les résidents adultes d'épilepsie et envers les salariés de l'établissement. C'est bien dans un souci de discrétion que le syndicat a souhaité vous rencontrer assez rapidement après la connaissance des faits. Vous avez alors accepté une rencontre avec le syndicat CGT de l'OHS le 26 février 2016, puis une seconde rencontre début mai 2016. Vous vous étiez alors engagé à une

nette amélioration des conditions d'accueil et de soins des usagers et à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

La CGT OHS avait considéré que les mesures prises par vos directives, suites à ces rencontres, n'avaient pas permis d'améliorer de manière significative ces conditions. Une partie des salariés avaient alors dû écrire à l'Agence Régionale de Santé le 22 juillet 2016, prenant à témoin le syndicat CGT de l'OHS pour continuer d'alerter sur la situation. La CGT de l'OHS avait aussi écrit à l'Agence Régionale de Santé le 20 septembre, transmettant des éléments probants, corroborant les témoignages de salariés et demandant un premier entretien.

L'ARS avait répondu favorablement à cette demande en fixant un premier rendez-vous le 10 octobre à la MAS. Pourtant, le 7 octobre, contre toute attente, l'ARS avait annulé ce rendez-vous. En outre, deux nouveaux faits considérés comme graves, attenants à la santé de deux patients, pendant un intervalle de quelques jours, alertent une nouvelle fois le syndicat CGT de l'OHS qui redemande à l'ARS un rendez-vous en urgence. Ce qui sera fait le 4 novembre 2016.

Malgré les multiples démarches engagées par les salariés avec le syndicat depuis plusieurs mois, ainsi que la discrétion dont ils ont fait preuve, vous n'avez pas pris, selon notre analyse, ni vos responsabilités vis-à-vis de la Direction de la MAS, ni de mesures suffisantes pour les usagers et les salariés.

La responsabilité du syndicat, en l'occurrence, c'est d'avoir pendant près d'un an cherché à résoudre les faits considérés comme de la maltraitance institutionnelle, par la voie de l'alerte et du dialogue, avec la discrétion nécessaire. Pour répondre aux valeurs de l'association, pendant tout ce temps, nos camarades syndicalistes ont fait le pari de votre responsabilité, de votre soutien aux usagers et aux salariés de la MAS.

Le choix d'alerter l'opinion publique par la voie de la presse locale avait été motivé, nous semble-t-il, par votre manque d'action, l'insuffisance de vos mesures et le soutien apparent à la direction de la MAS. Ce choix avait aussi été motivé par le fait que le directeur de la MAS était aussi membre élu du CHSCT dont dépend la MAS ! Comment être juge et partie dans cette situation ?

Ainsi, toujours en responsabilité, il ne restait que l'alerte à la population par voie de presse pour tenter d'endiguer les faits considérés comme graves à la MAS.

En second lieu, nous sommes surpris que vous n'ayez pas considéré cette responsabilité du syndicat CGT OHS comme une alerte humaniste défendant les valeurs de la dignité humaine, chères aussi, nous le supposons, à votre association.

Oui, Monsieur le directeur, les syndicalistes de la CGT de l'OHS sont des lanceurs d'alerte ! Comme tous citoyens, soucieux du bien-être de l'humanité, ils ne peuvent supporter que des agissements puissent porter atteinte à la dignité humaine. Le travail social, tel qu'il est organisé en France, a l'obligation de protection, de secours et d'accompagnement pour l'épanouissement humain. Dans le cadre de leurs missions de service public, nos 3 camarades, citoyens à part entière, ont agi pour le bien-être des usagers et des salariés et donc le bien commun de notre société.

Comme nous, vous devriez reconnaître les lanceurs d'alerte comme devant être protégés. Ils devraient relever d'un statut particulier dans lequel ils ne pourraient être victimes de représailles ou de poursuites judiciaires, dans l'attente d'une enquête indépendante.

Au lieu de cela, vous avez privilégié l'action en justice auprès du tribunal correctionnel de Paris. Au lieu de cela, vous avez préféré les stigmatiser, considérant en premier lieu, l'honneur de votre association.

En dernier lieu, il serait inconcevable que vous n'arrêtiez pas les poursuites judiciaires envers nos camarades de la CGT. Nous vous demandons de poursuivre vos démarches dans la ré-organisation du travail à la MAS de Dommartin-lès-Toul et les conditions d'accueil et d'accompagnement des résidents. Nous vous proposons de l'organiser avec les salariés, les résidents, les familles et le syndicat CGT de l'OHS.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos cordiales salutations.

Pour l'USD CGT Santé/Action Sociale 54

Boris DESHAYES, secrétaire général



USD CGT SANTE / ACTION SOCIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
17 rue Drouin - 54000 NANCY
Tél : 03 83 30 10 92
Mail : santeas.cgt54@free.fr

Pour l'UFAS CGT,

Xavier GUILLOT, secrétaire général



Pour l'UL CGT de Nancy et ses environs,

Yann VENIER, secrétaire général

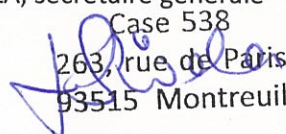
C.G.T.
Union Locale des Syndicats de Nancy
17, Rue Drouin - 54000 NANCY-
Tél. 03.83.32.20.14 - Fax 03.83.32.04.34



Pour la Fédération CGT Santé/Action Sociale

Mireille SIMOLA, secrétaire générale

SECRETARIAT GENERAL
FEDERATION SANTE ACTION SOCIALE CGT
Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil



Pour l'UD CGT de Meurthe-et-Moselle,

Pascal DEBAY, secrétaire général

